cpa
Comité français
des Plastiques en Agriculture

RAPPORT ANNUEL
2022

La plasticulture au service d'une agro-écologie responsable

WWW.PLASTIQUES-AGRICOLES.COM

LES CHIFFRES CLÉS

61 membres représentant **67 sociétés**
au 1er janvier 2023

Éco-contributeurs APE

FAU : **37**
FIFAU : **16**
FILPRAU : **9**
GSI : **5**

Chiffre d'affaires 2022 : **14,5 M €**

Données 2022

Mises en marché globales : **87.700 tonnes**
Dont production végétale : **16.300 tonnes**
(Bâches à plat, Paillages, Films, Semi-forçage, Serres et Tunnels, Ficelles de palissage, Filets de protection paragrêle, Gaines souples d'irrigation)

Dont production animale : **71.400 tonnes**
(Enrubannage, Ensilage, Ficelles agricoles, Filets Balles Rondes, Bâtiment d'élevage)

Volumes PAU collectés par A.D.I.VALOR
75.200 tonnes *(souillure incluse)*
Dont production végétale : **22.100 tonnes**
Dont production animale : **53.100 tonnes**

Taux global de collecte : **78 %** (Source A.D.I.VALOR)

FAU : **86%**
FIFAU : **51%**
FILPRAU : **37%**
GSI : **94%**

DÉPENSES 2022 : **14,3 M€**

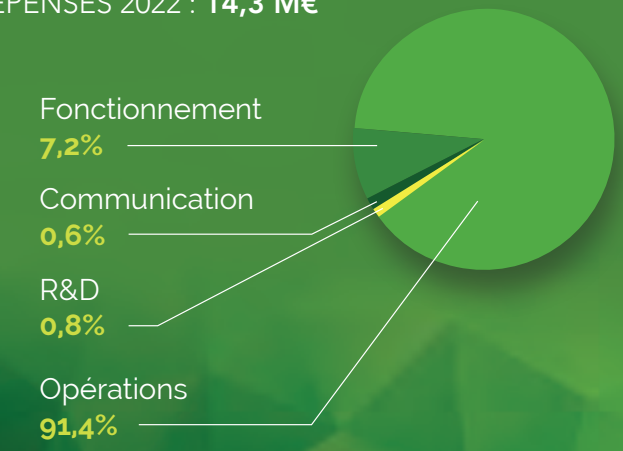

ÉDITORIAL

2022, innovation, collecte et recyclage, les 3 piliers des plastiques agricoles

LUC SYTSMA
Président du CPA

Campagne présidentielle, guerre en Ukraine, sanctions, crise énergétique, inflation galopante...

Après presque deux années de pandémie, l'agriculture française paye encore son tribu à une conjoncture mondiale pour laquelle elle ne porte aucune responsabilité. Et pourtant cela marche : les étals sont approvisionnés, la production, assurée et ... les plastiques agricoles sont livrés aux producteurs.

Dans notre domaine, l'activité est restée soutenue. Les mises en marché ont été croissantes, résultat des conditions climatiques et d'un phénomène de stock, les collectes continuent leur progression et la R&D assure le retour sur investissement attendu. A la lecture de ce rapport annuel, vous en aurez toutes les informations. Sur le front du recyclage, le marché poursuit sa mue entamée en 2016[1]. S'il n'y aura pas moins de 30 000 tonnes de nouvelles capacités sur les années 2022 – 2024, il a fallu attendre une petite décade pour y arriver. Si la collecte est un pilier de nos filières, désormais, le recyclage en est devenu un autre : sans les filières, ces installations n'auraient pas vu le jour. En effet, le recyclage mécanique, en l'absence de solution exploitable de valorisation énergétique ou chimique, reste un enjeu stratégique pour nos filières. Rappelons-nous que la législation nous interdit désormais la mise en enfouissement pour les déchets qui contiennent plus de 30% de plastiques, faute d'une taxation ou d'une interdiction.

Ces nouvelles capacités de recyclage ouvrent de nouvelles perspectives aux fabricants qui travaillent d'arrache-pied sur l'innovation et l'éco-conception des produits : semi-forçage, paillage, ensilage, enrubannage, ficelle, gaine d'irrigation, demain filets... la famille de produits qui contiennent de la granule régénérée s'agrandit chaque année.

Ce qui paraissait improbable en 2020 est aujourd'hui réalité.

Profession responsable, les plastiques agricoles ne regardent pas passer les trains, mais préparent la voie et deviennent même une référence pour beaucoup.

Bonne lecture !

© CPA - Déchèterie intercommunale agricole / RécupAgrie Comtat

[1] *Fermeture de la Chine aux déchets plastiques, saturation des unité de recyclage et fermeture de leur accès à certains plastiques agricoles*

ÉDITORIAL

Bilan 2022 : Collecte record de 75 200 T de plastiques agricoles par A.D.I.VALOR et défis financiers pour les filières

BERNARD LE MOINE
Délégué général du CPA

–

Avec 75 200 tonnes de plastiques agricoles collectés en 2022 par A.D.I.VALOR, les collectes ont progressé de plus de 6 % et dépassent nos prévisions. Si dans le même temps les besoins financiers de la filière ont crû de 24%, c'est que nos filières ont été frappées de plein fouet par une inflation qui, sur certains postes pouvaient atteindre 20%. Le transport, mais aussi le recyclage en représente la plus grande part.

Cette situation met une fois de plus à mal les équilibres financiers de nos filières, alors que nous attendions une amélioration. En 2023, nous révisons donc nos copies pour assurer la pérennité du service aux agriculteurs. Dans ce contexte inflationniste, les retombées du programme RAFU, quoique bien réelles sur la culture de la carotte, sont évidemment moins visibles. Sur les autres cultures (melon, échalotte...) les équipements machines, soutenus par le CPA, vont se déployer et apporter également leur lot d'optimisation.

L'agenda du CPA est resté bien rempli pour cette année 2022 et la suivante. Le CPA reste impliqué sur le chantier de l'évolution des standards européens qui prendront en compte la fin de vie des produits. C'est la manifestation concrète de la dimension environnementale de la gestion de nos plastiques et une vraie révolution qui se profilent pour les metteurs en marché. L'intégration de granules régénérées dans les produits neufs pour une meilleure économie circulaire est un chantier qui, mobilisant toute une profession, progresse vite.

Nous devons rester proactifs et vigilant. Il ne se passe pas de mois sans interview, reportage, audition avec les parlementaires pour scruter, analyser et souvent dénigrer les plastiques. Les actions et le professionnalisme de nos membres restent la meilleure réponse à apporter. Information, pédagogie, explications se basent sur les réalisations. Dans le monde de la plasticulture, la gestion intégrée des plastiques agricoles n'est pas un concept marketing, c'est la traduction du travail quotidien des agriculteurs, des distributeurs et des industriels.

Ceci est mon quinzième et dernier édito pour le rapport annuel du CPA. C'est à mon tour maintenant d'aller cultiver mon propre jardin. Beaucoup a été fait depuis pour faire reconnaître l'utilité de nos produits et assurer une gestion responsable de la fin de vie. Mais le travail n'est pas terminé. Notre génération a identifié les problèmes et commencé à les résoudre. Gageons que les générations qui suivent finiront le travail pour une agriculture toujours plus performante et respectueuse.

© CPA - Déchèterie intercommunale agricole / RécupAgrie Comtat

ÉDITORIAL

Augmenter et relocaliser les capacités de recyclage en France

RONAN VANOT
Directeur général d'A.D.I.VALOR

L'intégralité des emballages et plastiques agricoles provenant de France sont recyclés dans l'Union européenne, dont près de la moitié en France.

Afin d'augmenter la circularité et d'améliorer le bilan environnemental à travers la diminution des distances à effectuer, A.D.I.VALOR et ses actionnaires ont engagé un programme ambitieux de création d'unités de recyclage en France pour augmenter et relocaliser des capacités de recyclage sur le territoire national.

Ainsi plusieurs appels à projets et dispositifs de soutien ont été préparés et lancés par A.D.I.VALOR en collaboration avec le CPA, ce qui a permis la mise en place de projets d'unités de recyclage opérationnelles entre 2022 et 2024 :

- Plasticlean pour les films de paillage utilisés en maraîchage. Cette unité, à proximité de Montpellier dans un secteur où le maraichage est très présent, sera complètement dédiée à ces films en PEBD fortement souillés, dont l'usage permet de limiter les besoins en apport d'eau ou l'usage de produits phytosanitaires. Opérationnelle en juin 2023, cette unité portée par le groupe Europlastic, apporte une nouvelle solution pour nettoyer et traiter ces films pour lesquels la valorisation était jusqu'ici extrêmement difficile
- RecyOuest pour les filets plastiques utilisés pour le conditionnement des fourrages et les ficelles agricoles. Cette unité située à Argentan à proximité des secteurs élevages de l'Ouest propose une solution unique de traitement de ces plastiques, dont l'usage est plébiscité par les éleveurs pour la gestion de leur fourrages. Le projet porté par Mme Marcela Moisson a abouti à l'ouverture de l'usine durant l'été 2022, et apporte désormais des solutions locales de valorisation matière pour ces plastiques.
- Neoplast pour les films agricoles utilisés en élevage. Ce projet est porté par Les Recycleurs Bretons et devrait aboutir à l'ouverture d'une unité de recyclage dans l'Ile et Vilaine, qui devrait voir le jour à l'horizon 2024. Les films agricoles d'élevage étant fortement utilisés pour la conservation des fourrages dans l'Ouest de la France, la localisation permettra dans ce cas aussi d'optimiser les transports
- L'extension de l'usine Suez à Landemont (49) pour les films agricoles utilisés en élevage également. Le partenariat historique avec cette unité a permis la création d'une nouvelle ligne complètement dédiée aux films agricoles, qui viendra là aussi compléter fin 2023 les capacités disponibles dans un secteur à forte activité élevage.

L'aboutissement de ces projets est possible uniquement grâce à l'investissement de l'ensemble de la filière, en premier lieu des metteurs en marché à travers le CPA. Si l'ouverture de ces unités sont autant de premières victoires, le support apporté par A.D.I.VALOR et le CPA ne se limite pas à cette étape et notre filière est pleinement engagée pour aider ces unités à fonctionner de manière pérenne.

Ce sont plus de 30 000 Tonnes de capacités dédiées au plastiques agricoles qui sont donc en train d'émerger, si on ajoute les projets soutenus par les autres actionnaires d'A.D.I.VALOR sur la partie emballage, à l'horizon 2023 plus de 80% des plastiques et emballages que nous recyclons le seront sur le territoire français.

Inauguration de Plasticlean : Une Révolution dans le Recyclage des Films Agricoles

10 000 tonnes de plastiques souillés de terre, d'eau et de produits organiques, deviennent 3 à 4 000 tonnes de plastiques propres qui sont valorisés et intégrés dans des produits neufs. Les sous-produits du recyclage sont également valorisés.

Le 1er juin a eu lieu l'inauguration de Plasticlean, première unité de recyclage exclusivement consacrée aux films agricoles et plus particulièrement aux films de maraîchage.

Le premier broyeur, de grande dimension, permet de déchiqueter les paillages livrés en vrac ou en bobines, et d'éliminer la souillure la plus importante (pierres, graviers) avant d'être stockés dans une zone tampon. Le matériau est ensuite repris pour un second broyage en paillettes pour être lavé. L'eau est traitée et réutilisée dans le circuit.

« C'est une grande fierté d'accueillir un site industriel de cette importance dans une commune comme la nôtre, située au carrefour des plus grandes zones de production maraîchère de France. Notre municipalité a pu accompagner Plasticlean dans son projet d'installation et c'est une grande joie de voir cette usine sortie de terre et opérationnelle. »

Guy Lauret,
maire de Vendargues

« Afin de répondre à l'enjeu du recyclage des plastiques et accélérer notre transition vers une économie circulaire, l'ADEME est heureuse de soutenir ce projet ambitieux qui permettra de détourner de l'enfouissement 10 000 tonnes de films agricoles de paillage et d'éviter la production de plus de 3 000 tonnes de matières plastiques vierges par an. »

Céline Vachey,
Directrice générale Adème Occitanie & Nouvelle Aquitaine

« Plasticlean vient compléter le chainon manquant de toute la chaine de valeur (conception, utilisation, collecte, recyclage et intégration) sur laquelle travaillent les industriels pour une gestion intégrée des plastiques agricoles. Plasticlean est le résultat de la volonté individuelle d'un homme, Christophe Calvet, qui c'est ajoutée à la volonté collective des agriculteurs, des distributeurs et coopératives, des industriels, dans l'addition des Plus. Plasticlean réconcilie industrie, agriculture et environnement. »

Bernard Le Moine,
Délégué général du CPA

« PLASTICLEAN, c'est le process de nettoyage innovant qui inscrit la plasticulture dans l'économie circulaire et redonne de la valeur à nos films de paillage usagés. Le CPA, et les maraîchers comptent maintenant sur PLASTICLEAN pour inscrire leurs plastiques agricoles usagés dans une économie circulaire durable. »

Luc Sytsma,
Président du CPA

« Plasticlean s'inscrit dans un programme ambitieux mené par A.D.I.VALOR et ses actionnaires, notamment le Comité des Plastiques Agricoles, pour créer en France 4 unités de recyclage d'emballages et plastiques agricoles en 2022 et 2023. L'objectif est d'augmenter et de relocaliser les capacités de recyclage sur le territoire national. Située stratégiquement au carrefour des deux principales zones maraîchères du Sud de la France PLASTICLEAN répond aux objectifs de toute une profession. »

Christophe Grison,
Président d'A.D.I.VALOR

© A.D.I.VALOR - Luc Sytsma et Bernard Le Moine expliquent la contribution du CPA à Plasticlean

« Plasticlean est le dernier né d'un groupe qui existe depuis 70 ans et qui est dédié à l'agro-fourniture. Depuis 20 ans déjà, Europlastic travaille à la revalorisation des plastiques agricoles usagés pour ne pas laisser les agriculteurs sans solution. Très tôt, nous avons rejoint les filières A.D.I.VALOR. La mise au point du process a pris plus de 5 ans, avec Raymond Jean à la barre technique, pour arriver au résultat d'aujourd'hui : une unité moderne, innovante, dédiée aux films de paillages, produisant des paillettes d'une grande qualité permettant une intégration aisée dans les produits neufs. »

Christophe Calvet,
Président de Calvet Agro

« Lors de leur enlèvement au champ, ces films présentent un taux de souillure en moyenne de 66 %. PLASTICLEAN représente ainsi un véritable défi technologique car ces films ne pouvaient être recyclés jusqu'à présent. La filière française de gestion des déchets de l'agrofourniture est bien en marche vers le 100 % collecté et le 100 % recyclé. »

Ronan Vanot,
Directeur Général d'A.D.I.VALOR

© A.D.I.VALOR - Station de lavage en boucle fermée

© A.D.I.VALOR - Poste de chargement du pré-broyeur

© A.D.I.VALOR - Presse à balle en fin de ligne

© A.D.I.VALOR - Luc Sytsma, Guy Lauret, Christophe Grison, Christophe Grison et Céline Vachey inaugurent l'installation

La commission biodégradable

La commission biodégradable du CPA a pour mission de favoriser l'augmentation des connaissances, leur dissémination et le partage des expériences sur les techniques et pratiques agricoles dans le champ des matières et produits biodégradables en agriculture.

Elle regroupe l'ensemble de la filière, producteurs de matières premières, transformateurs, metteurs en marché, stations expérimentales et chercheurs universitaires.

En 2022 et environ tous les 2 mois, la commission, composée de 20 à 30 membres, s'est réunie pour aborder des sujets variés :

- Suivi des différents projets et expérimentations dans les stations
- Rédaction et mise à jour de notes techniques
- Suivi et évolution du cadre réglementaire
- Veille documentaire et techniques
- Le guide de bonnes pratiques pour l'utilisation des paillages biodégradables ; mis à jour régulièrement
- Développement d'outils de calcul afin de montrer la pertinence économiques des produits biodégradables
- Suivi des travaux et projets européens sur la biodégradation dans les sols et son impact environnemental

Elle a également étendu ses travaux à toutes les activités concernées par la biodégradation afin d'améliorer les échanges avec tous ses acteurs :

- Stations expérimentales
- Chambres d'agriculture
- Agriculteurs
- Recherche et universitaires

Et sur toutes les applications ou la biodégradabilité peut être une solution pertinente face aux enjeux environnementaux :

- Paillage
- Ficelle
- Filets
- Supports de culture
- etc...

Par ailleurs, la commission contribue également aux travaux du « Technical Comitee Biodegradability » du CIPA, qui permettent d'échanger au niveau international sur les mêmes thématiques.

Réglementation et standards

Le cadre réglementaire français et européen se durcit chaque année en vue de parvenir aux objectifs environnementaux affichés par les pouvoirs publics.

Si la protection de la nature et en particulier de la santé des sols est une évidence pour les plasticulteurs, les modalités de mise en œuvre doivent suivre un principe de réalité de la part du législateur et d'anticipation de la part des professionnels.

Les plasticulteurs font à cet égard œuvre de pionnier, en premier lieu avec des engagements d'intégration de contenu recyclé ou de niveau de collecte et recyclage au-delà des exigences réglementaires, mais aussi par la création d'une norme européenne sur la gestion intégrée des plastiques agricoles.

Ce projet issu de La Circular Plastics Alliance est une première mondiale qui vise d'une part, à garantir à tous les utilisateurs de plastiques agricoles l'accès à un système de collecte proche de chez eux, et d'autre part à donner des guides d'action pour toutes les étapes du cycle de vie : éco-conception, utilisation, dépose, préparation, collecte et recyclage.

L'un des résultats attendus de sa mise en œuvre est la diminution de la souillure des plastiques agricoles usagés et une amélioration de leur qualité qui facilitera leur recyclage, leur offrant de nouveaux débouchés commerciaux en facilitant leur intégration dans les produits neufs.

Ce travail est d'autant plus nécessaire que l'enfouissement des produits usagés contenant plus de 30% de plastiques est maintenant interdit en France, rendant l'accès au recyclage encore plus stratégique.

Un nouveau groupe de travail, le TC 249 / WG26 a été créé au niveau européen, géré conjointement par le BNPP[1] et le CPA qui, pour ce faire, a adhéré au BNPP. Le BNPP assure le secrétariat du WG 26 et Xavier Ferry en assure l'animation pour le compte du CPA. Les adhérents du CPA fournissent les experts techniques en lien avec les différentes associations nationales de certification. Le CPA est également consulté sur l'impact pour les plastiques agricoles des normes connexes, notamment la caractérisation des plastiques envoyés au recyclage ou des recyclats mis sur le marché.

[1] *BNPP : Bureau de Normalisation des Produits Plastiques*

Commission technique

COMITÉ RECYCLABILITÉ

Le comité recyclabilité est sollicité par les metteurs en marché qui veulent bénéficier de recommandations techniques et règlementaires pour s'assurer de la pleine recyclabilité d'un produit à collecter (nouveaux produits, nouvelles formulations…). Les dossiers sont encadrés par des accords de confidentialité entre le demandeur, le CPA et A.D.I.VALOR ; les frais d'études ou d'essais sont à la charge du demandeur.

FIPACOM (FILMS PAILLAGE COMPARÉS) – UN OUTIL DE RÉFÉRENCE

FiPacom, est un calculateur destiné aux techniciens, qui permet de comparer différents choix technico-économiques en prenant en compte l'intégralité de la chaine de valeur du produit, de l'achat à la gestion de fin de vie, que le paillage soit collecté et traité ou enfouis car biodégradable. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour l'exploitation agricole qui mesure le différentiel économique entre plusieurs itinéraires techniques : paillage polyéthylène VS biodégradable, dépose manuelle VS mécanique….
Il est utilisé :

- Dans les projets de R&D auxquels participe le CPA : RAFU, SOPAM, BIODOM, TISSUS
- Auprès des partenaires du CPA : chambres d'agriculture, organisations de producteurs, stations expérimentales

CALCULETTE QUALITÉ DES FAU

Le CPA développe un petit outil de calcul du taux de souillure théorique pour les agriculteurs inscrits dans une démarche économique et écologique de la reprise de leur film de paillage usagés en polyéthylène. Cette calculette simple d'utilisation a pour objet d'encourager les agriculteurs à solliciter A.D.I.VALOR pour des prélèvements de FAU et leur analyse du taux souillure afin de demander la bonification sur les tarifs de reprise. En renseignant 5 données sur les caractéristiques techniques de son paillage et le poids de ses FAU, l'agriculteur obtient une idée de son taux de souillure et de son éligibilité à la bonification A.D.I.VALOR ; -60 €/T de FAU pour moins de 50 % de taux de souillure ou -155 €/T de FAU pour moins de 30 % de taux de souillure. La première version est en phase de démonstration auprès d'utilisateurs pilotes.

CEPP (CERTIFICATS D'ECONOMIES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES)

Le Comité technique du CPA a proposé plusieurs fiches à la Commission CEPP en 2020 et 2021 notamment sur la bâche à plat, la solarisation et les filets anti-insectes. En revanche des actions sont en cours pour une révision rapide et collégiale de la fiche CEPP Paillage Biodégradable dans les DOM publiée récemment.

CONTRÔLE DES PRODUITS COLLECTÉS ET LEUR CONTRIBUTION À LA FILIÈRE

La Commission technique est régulièrement sollicitée par les conseillers Collecte d'A.D.I.VALOR pour s'assurer de la participation de certains produits à la filière APE ou de leur recyclabilité.

CALCULETTE SOUILLURE PAILLAGE

Largeur film	1,6 m
Epaisseur du film	20 µ
Voie (distance entre 2 milieux de planche)	1,5 m
Surface collectée	1 ha
Pesée Films Agricoles Usagés	0,4 T
Densité	0,93
Mètres linéaires pour un hectare	6667 mL/ha
Estimation Films Plastiques Neufs posés sur la surface	0,198 T
Estimation Films Plastiques Neufs posés à l'hectare	198 Kg/ha
Films Usagés en Kilo à l'héctare	400 Kg/ha
Taux de souillure en %	50%
Coefficient de souillure	2,02

Recherche & Développement

RAFU+ : RÉDUCTION DU TAUX DE SOUILLURE SUR LES FAU MARAÎCHAGE

Les travaux RAFU II ont abouti à des résultats techniques très satisfaisants : un niveau de souillure inférieure à 50 % a été atteint pour les différentes cultures visées dans le programme. Les prototypes et premières machines de série correspondent aux divers itinéraires techniques de dépose.

> Pour les paillages en melon et en pomme de terre primeur, le CPA a travaillé avec INVENIO sur la compétitivité économique de la solution proposée en mettant au point des « kits » adaptables aux machines de dépose existantes.

> Pour l'échalote, l'équipementier breton B2MH propose désormais un équipement adapté. Le CERAFEL et la Chambre d'Agriculture du Finistère suivent la diffusion de la technologie et les résultats en termes de taux de souillure. Un dossier sera déposé auprès de BPI Finance pour soutenir les investissements des agriculteurs à hauteur de 40% du prix de la machine de dépose. La machine a été présentée aux portes ouvertes de la station expérimentale SEHBS en septembre et a suscité beaucoup d'intérêt de la part des participants.

Pour ces machines de dépose, le CPA développe le projet RAFU+ pour pérenniser ces résultats :

> Mise à disposition des différents prototypes dans les bassins de production échalote, melon et pomme de terre.

> Le financement d'un suivi par les chambres d'agriculture et station expérimentales : planning d'utilisation des machines, logistique ; taux de souillure obtenus.

> Un programme de soutien à l'investissement avec A.D.I.VALOR dans le cadre d'appels à projets afin de diffuser les technologies RAFU partout en France. Le pôle machiniste d'INVENIO et B2MH auront la capacité de produire respectivement les kits RAFU et la machine RAFU Echalote.

RAFU RÉGION SUD

Le CPA est partenaire avec l'APREL pour le projet RAFU RS, financé par la région Sud et l'ADEME PACA. Il vise à trouver des solutions techniques de dépose minimisant le taux de souillure des films de paillage usagés en culture de Salade plein champ et Salade sous abri.

Dans le cadre de ce projet, les enquêtes réalisées par l'APREL sur cultures de salade font ressortir des taux de souillure allant de 70 % à 95 %.

Pour la Salade plein champ, les conditions de pose, l'épaisseur des paillages, leur état, la qualité des sols, conditionnent et rendent plus compliqué le développement par INVENIO, d'un prototype afin d'obtenir un taux de souillure inférieur à 50%. Un programme spécifique est donc nécessaire.

LE GRAND PRIX DE L'INNOVATION MED'AGRI

Avec son prototype RAFU Salade sous abri, le partenariat APREL/CPA/INVENIO a obtenu le Grand prix de l'innovation Med'Agri. Cette solution technique de nettoyage mécanique des films salade sous abri complète les opérations existantes de nettoyage en ramassant les déchets de culture dans un bac de collecte. Ce dernier, monté sur bras hydraulique, permet d'extraire les déchets organiques de la serre ou du tunnel et de les vider directement dans une benne.

Une diffusion de cette technologie est en cours, coordonnée par l'APREL. Le CPA lancera un Appel à Manifestation d'intérêt auprès d'équipementiers agricoles pour passer au stade industriel.

© CPA - Prototype RAFU salade sous abri au salon Med-agri

SOPAM

Le projet SOPAM 2021-2023 est financé par le CASDAR à hauteur de 80% avec un budget de 527 K€ sur trois ans. Il est porté par le CTIFL et coanimé avec le CPA. Le projet réunit 8 sites d'expérimentation, des producteurs

de melons ainsi que des fabricants de granules biodégradables et de films biodégradables.

Les différentes stations d'expérimentation testent divers types de paillages biodégradables certifiés FR EN 17033 sur les cultures de melons, courges, courgettes, laitues et tomates d'industrie. La dégradabilité de ces paillages est évaluée en conditions contrôlées avec des paramètres fixes et connus tels que le pH et la température. Le projet SOPAM vise à obtenir des références agronomiques manquantes pour ces cultures tout en prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Le CTIFL teste également des paillages à base de fibres tels que le papier et le chanvre.

Les premiers essais réalisés en 2022 ont montré des résultats encourageants en termes d'efficacité des paillages polymères. Le climat chaud et sec de mai à septembre a favorisé les cultures. Les paillages polymères se sont dégradés rapidement, tandis que les autres types de paillages ont commencé à se dégrader plus tard dans le cycle cultural, sans impact significatif sur les cultures. Le broyage et l'enfouissement des paillages biodégradables polymères se sont déroulés sans problème. En ce qui concerne les cultures de courges, les rendements n'ont pas été affectés, mais les résultats sont plus mitigés pour la tomate et le melon. Les deux prochaines années d'expérimentation et de suivi permettront de consolider ces résultats.

Un comité technique spécifique à la sélection des paillages testés a permis plus de cohérence sur les choix des différents produits pour la seconde session d'essais.
La cellule du CTIFL de Paris a également réalisé une évaluation de l'acceptabilité des consommateurs pour les melons «pailletés». Cette évaluation a porté sur la perception des melons avec différentes quantités de paillettes. En raison de l'année sèche, il n'y avait pas beaucoup de paillettes sur les melons. L'étude a consisté à recueillir l'opinion des consommateurs, soit sans explication du contexte de culture, soit avec des explications sur les paillages biodégradables. Les résultats de cette étude sont encore en cours d'analyse, mais il semble que les consommateurs n'aient pas remarqué les paillettes lors de leur premier passage dans le rayon.

Plus d'investigations en 2023 :

Des enquêtes sur les riverains et le voisinage des champs avec des paillages biodégradables seront réalisées.

Des passages à plus grande échelle de lots de melons dans les stations de conditionnement et notamment dans les lignes de brossage.

Une étude de désintégration des paillages biodégradables est réalisée par François Touchaleaume (référent AgroSup pour BIODOM), dans des conditions réelles de la vie du paillage sur la station SudExpé.

Une analyse de cycle de vie menée par l'Institut Scientifique Moléculaire et son Groupe ACV et Chimie Durable (Cyvi) permettra de comparer les impacts environnementaux de l'utilisation d'un film de paillage polyéthylène au paillage biodégradable.

© CPA - Planche essai SOPAM de melon sur paillage biodégradable

BIODOM +

La restitution du projet BIODOM II a eu lieu à Saint Pierre de La Réunion chez nos partenaires ARIFEL et ARMEFLHOR. Tous les acteurs locaux sont très mobilisés sur le sujet de la gestion de fin de vie des paillages et le CPA continue d'accompagner toutes les initiatives :

- Accompagnement et contributions aux essais de paillages biodégradables à grande échelle chez des agriculteurs,
- Actualisation de fiches FiPaCom en ananas notamment,
- Diffusion d'éléments de marché aux adhérents présents sur l'île de la Réunion,
- Participation au COPIL Paillage,
- Suivi des travaux d'EcoAgri et A.D.I.Valor.

Le CPA a su développer une relation de confiance avec les acteurs locaux et constitue une ressource d'expertise.

© CPA - Ananas sur paillage biodégrable, La Réunion

TISSUS

Le projet TISSUS rassemble 4 structures financées et expérimentatrices : la Station d'Auray de la CRAB (chef de file de ce projet), le CATE, le SILEBAN et l'association de développement Res'Agri Légumes 29. Le CPA et d'autres partenaires seront associés aux COPIL et à la veille : les groupes de producteurs DEPHY Ferme du Nord Finistère et 30 000 Vik'Leg du Sileban et l'Adème).

Le CPA a la charge notamment du choix de la production et de la livraison de produits biodégradables. Les plastiques agricoles sont utilisés dans la filière légumière sur trois applications principales : paillage des cultures (melons, courges, tomates, échalotes, salades, courgettes …), palissage des cultures : ficelles, clips, attaches, filets des cultures palissées sous abris (tomates, concombres, haricots …) et enfin voiles non-tissés ou filets anti-insectes.

Le projet se divise en 4 actions : un pilotage administratif et technique du projet pour veiller au bon déroulement de celui-ci, une veille transversale sur les matériaux biodégradables (paillage, ficelle, clips), qui permettra d'alimenter l'action expérimentation, les expérimentations réparties entre 4 partenaires sur des cultures types et enfin une action valorisation pour diffuser aux plus grands nombres (conseillers, expérimentateurs et agriculteurs) les résultats acquis.

© SEHBS - Projet TISSU essai sur culture de tomate

GABIOD

Le projet GABIOD regroupe APP, ARMEFLHOR, BANAMART, BASF, CPA, ECODIAM, GUERIN, IT2 et NOVAMONT.

Ce consortium travaille sous forme d'un comité de pilotage et de comités techniques visant à :

- Développer une solution alternative aux gaines en polyéthylène, réduisant ainsi considérablement la quantité de déchets agricoles (1 000 tonnes de gaines bananes usagées par an dans les Antilles dont le seul exutoire sera une valorisation énergétique en CSR en métropole ;
- Trouver des solutions opérationnelles pour gérer la fin de vie des gaines biodégradables.

Le projet s'articule autour de 3 Phases :

- Conceptions des gaines,
- Tests aux champs,
- Tests de dégradabilité.

Statistiques biodégradable

Cette année, la mise en marché des films biodégradables a montré la persistance d'une hausse organique depuis la mise en place des statistiques 672 tonnes en 2019 contre 1 492 tonnes en 2022.

Cette croissance contribue à la baisse de mise en marché des paillages couleurs et à son corolaire la diminution des collectes. Ainsi, les biodégradables contribuent de manière sensible à la réduction à la source des déchets plastiques en agriculture.

Commission Communication

Les récentes campagnes dites d'agri-bashing ont rappelé avec force qu'il ne suffit pas de bien faire, mais qu'il est aussi impératif de faire connaître les bons résultats obtenus, sans toutefois tomber dans l'excès de la communication à outrance. Dans ce contexte, le CPA développe un programme de communication global, avec des contenus de référence grâce au magazine Plasticulture et à son cahier français diffusé à 4000 exemplaires, des collaborations avec la presse professionnelle et des campagnes de communication. En 2022 et 2023 le thème portera sur les différents aspects de la gestion intégrée des plastiques, décliné par familles d'applications. En complément, le CPA est présent sur des évènements professionnels clés permettant de sensibiliser des leaders d'opinions agricoles.

Cette stratégie permet notamment que les plastiques agricoles soient connus et leurs spécificités bien prises en compte.

En termes de communication, l'activité à un rythme plus normal avec :

- La parution en juillet de l'édition française de Plasticulture magazine, qui comprend un cahier spécifique France
- Un rapport annuel, portant sur l'exercice 2022. Ce document reste un bon vecteur de communication sur les activités du CPA.
- Un cahier spécial « Référence Plasticulture » pour le magazine « Fruits & Légumes » qui tire à 12 000 exemplaires (35 000 lecteurs). Merci aux membres du CPA qui ont fait un bon accueil aux sollicitations d'annonces....

Rapport du trésorier

L'exercice 2022 présente un résultat positif de 358 K€ après impôt.

Le total des écocontributions s'élève à 14,3 M€ en 2022, en progression de 27 % par rapport à 2021.

L'accroissement des volumes de mises en marché (4.100 tonnes supplémentaires par rapport à 2021), et, dans une moindre mesure, les hausses d'écocontribution appliquées en septembre 2021 et septembre 2022 permettent de couvrir l'accroissement des coûts des collectes réalisées par notre partenaire A.D.I.VALOR, qui atteignent 13,1 M€ en 2022 contre 10,5 M€ en 2021. Ce poste augmente de 2,6 M€ par rapport à 2021 du fait d'un accroissement des volumes traités dans un contexte inflationniste pour l'ensemble des dépenses liées aux collectes (condition de reprise des recycleurs, coûts de transport et d'enfouissement et coûts de stockage intermédiaires).

Le montant des cotisations des adhérents est stable à 121 K€. Les subventions s'élèvent à 14 K€, principalement au titre des projets R&D SOPAM et RAFU Région Sud.

L'année a été très chargée pour l'APE Europe qui a fait appel au CPA pour un montant total de prestations facturées de 75 K€.

Les coûts de fonctionnement augmentent dans une moindre proportion, du fait de la charge de travail supplémentaire.

Les salaires et charges sociales sont en hausse de 80 K€ avec notamment l'arrivée d'une nouvelle salariée. Les frais de missions et déplacements augmentent aussi dans le cadre de la politique volontaire de communication menée par le CPA pour promouvoir la plasticulture et nos missions.

Pour l'exercice 2022, le résultat positif dégagé par le CPA autorise la poursuite de l'accroissement des fonds propres, limitant ainsi l'impact des risques liés à l'augmentation des coûts de collecte ainsi qu'au soutien apporté à RecyOuest.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Montants en €	31/12/2022	31/12/2021	Var	%
Cotisations	121 000	125 960	- 4 960	- 4%
Ventes de prestations de services	14 532 011	11 375 128	3 156 883	28%
Subventions d'exploitation	14 276	81 215	- 66 939	- 82%%
Reprises sur armotiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	11 960		11 960	
Autres produits	1 158	34 760	- 33 602	- 97%
PRODUITS D'EXPLOITATION	*14 680 405*	*11 617 063*	*3 063 342*	*26%*
Autres achats et charges externes	13 502 078	10 970 846	2 531 232	23%
Impôts, taxes et versements assimilés	39 506	19 660	19 846	101%
Salaires et traitements	365 815	316 691	49 124	16%
Charges sociales	170 448	138 926	31 522	23%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 705	33 467	- 1 762	- 5%
Dotations aux provisions		2 000	- 2 000	- 100%
Autres charges	95 185	27 655	67 530	244%
CHARGES D'EXPLOITATION	*14 204 736*	*11 509 245*	*2 695 492*	*23%*
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**475 669**	**107 819**	**367 850**	**341%**
Produits financiers	1 355	605	750	124%
Différences positives de change				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
RÉSULTAT FINANCIER	**1 355**	**605**	**750**	**124%**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 766	- 2 766	- 100%
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Charges exceptionnels sur opérations de gestion				
Charges exceptionnels sur opérations en capital		4 372	- 4 372	- 100%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**- 1 606**	**1 606**	**- 100%**
Impôts sur les bénéfices	118 924	28 307	90 617	320%
RÉSULTAT NET	***358 101***	***78 512***	***279 589***	***356%***

Le bilan conserve la même structure d'actif et de passif.

A l'actif, les immobilisations progressent du fait des programmes RAFU + PDT, avec la réalisation d'un prototype pour nettoyer les paillages et ainsi réduire à terme les coûts de collecte pour cette filière. Les créances clients ont fortement augmenté (+1.8 M€) du fait d'une P3 comportant plus de volumes déclarés qu'en 2021. La trésorerie est stable du fait d'une gestion prudente et saine de l'association pour faire face aux alea de l'activité. Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges A.D.I.VALOR relatives à la collecte du 1er trimestre 2023.

Au passif, on constate un accroissement de 0,4 M€ des fonds propres d'année en année, une diminution des dettes avec des délais de règlement réduits et une hausse des produits constatés d'avance (provision pour exercices décalés) de 0,7 M€ conformément au nouveau mode de calcul de cette provision.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF EN €	31/12/2022			31/12/2021	Var	%
	Brut	Amort & Prov	Net	Net		
Immobilisations incorporelles	127 204	114 780	12 424	3 807	8 617	226%
Immobilisations corporelles	185 516	111 783	73 733	66 218	7 515	11%
Immobilisations financières	34 954		34 954	33 705	1 249	4%
ACTIF IMMOBILISÉ	*347 674*	*226 563*	*121 111*	*103 731*	*17 380*	*17%*
Avances et acomptes versés sur commandes	551		551	979	- 428	- 44%
Créances clients	4 290 669		4 290 669	2 447 803	1 842 866	75%
Autres créances	1 964 743		1 964 743	1 574 275	390 468	25%
Valeurs mobilières de placement	812 200		812 200	810 845	1 355	0%
Disponibilités	5 504 851		5 504 851	5 437 290	67 561	1%
Charges constatées d'avance	1 906 027		1 906 027	3 231 512	- 1 325 485	- 41%
ACTIF CIRCULANT	*14 479 041*	*0*	*14 479 041*	*13 502 705*	*976 336*	*7%*
TOTAL ACTIF	14 826 714	226 563	14 600 151	13 606 436	993 715	7%

PASSIF EN €	31/12/2022	31/12/2021	Var	%
	Net	Net		
Réserves pour projet de l'entité	5 125	5 125	0	0%
Report à nouveau	598 803	520 292	78 511	15%
Excédent ou déficit de l'exercice	358 100	78 511	279 589	356%
Subventions d'investissement	34 664		34 664	
FONDS PROPRES	*996 692*	*603 928*	*392 764*	*65%*
Provisions pour charges	6 396	7 726	- 1 330	- 17%
PROVISION	*6 396*	*7 726*	*- 1 330*	*- 17%*
Emprunts et dettes financières diverses	20 566	15 366	5 200	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 592 898	4 513 747	- 1 920 849	- 43%
Dettes fiscales et sociales	771 135	403 366	367 769	91%
Autres dettes	1 530 457	106 982	1 423 475	1 331%
Produits constatés d'avance	8 682 007	7 955 321	726 686	9%
DETTES	*13 597 063*	*12 994 782*	*602 281*	*5%*
TOTAL PASSIF	14 600 151	13 606 436	993 715	7%

Charte 100% APE

« L'engagement des plasticulteurs responsables »

Avec 103 signataires au 31 décembre 2022, la Charte 100 % APE continue de se développer et de structurer la réponse des plasticulteurs aux légitimes questions que la société pose sur l'utilisation responsable du plastique en agriculture.

La Charte évolue également pour intégrer toujours plus l'intégralité du cycle de vie du produit, y compris l'incorporation de plastique recyclé dans les produits neufs. Ce développement attire de nouveaux signataires qui adhèrent à la démarche complète et responsable de la profession dans cette Alliance de la Plasticulture.

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE 100% APE

- A2Z Distribution SARL
- Actura
- A.D.I.VALOR
- Agrial
- Agrinova SRL
- AgriNovatex France
- Agripolyane
- AIM (Association Interprofessionnelle du Melon)
- ANPP *(Association Nationale des Producteurs de Pommes-Poires)*
- APCA *(Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture)*
- Arterris
- Aspla
- Asqual
- Aventel France SAS
- Axereal
- Bag Budissa Agroservice GMBH
- BASF SE
- Bourbon Plastiques emballage
- Cantagri SARL
- Carottes de France
- Caudal
- CGAO
- Chambres d'Agricultures
- COFRA
- Coop de France
- Corderies Tournonaises
- Cordex
- Cotesi
- Coveris Flexibles Austria GmbH
- CPA Serre
- CR Distribution
- Duo Plast Sas
- Elipso
- Emis France
- Ensilea SA
- Europlastic SARL
- Polyvia (Union des transformateurs des polymères)
- Filpa
- Filpack Protection SAS
- FNA *(Fédération du Négoce Agricole)*
- FNCUMA *(Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole)*
- FNEDT *(Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires)*
- FNPF *(Fédération nationale des Producteurs de Fruits)*
- FNPL (Fédération Nationale des Producteurs de Lait)
- FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
- Granger Frères
- Groupe Armando Alvarez
- Groupe Barbier
- Groupe Plastika Kritis
- Groupe TEB *(Vitis Valorem)*
- Guérin Plastiques
- Hélios Italia srl
- Hilaturas y Cordelerias la Balanza S.A.
- IDMAT
- Interfol AG
- Invénio
- Institut National de l'Economie Circulaire
- ISHS *(International Society for Horticultural Science)*
- JBS Joachim Behrens Scheessel Gmbh
- Juta a.s.
- Karatzis SA
- Kulker / Toro
- Légumes de France
- MDB Texinov.SAS.
- NaanDanJain
- Netafim
- Négoce Village
- Novamont France
- Oerlemans Plastics B.V.
- Ocealia
- Partenia SARL
- Passion AG EU Limited
- PHP-Philippe SAS
- PlasticsEurope
- Plastika Kritis SA
- Polifilm Extrusion GmbH
- Polivouga
- Propulso
- Reyenvas
- Recupagrie Comtat
- Rivulis
- RKW Agri GmbH
- RKW Hyplast Nv
- RPC BPI Agriculture Ardeer
- RPC BPI Agriculture Edmonton
- RPC BPI Agriculture Zele
- Silostop
- Solplast
- Sotrafa
- Tama France
- Tecfil SA
- Terrena
- Terres du Sud
- Tesrete SRL
- Texinov
- Trioworld
- UPU Industries LTS
- UNIFA *(Union des Industries de la Fertilisation)*
- Union Invivo
- Vélitex SAS
- Vital Concept SAS
- Vitivista
- WBV Eselgrimmp GmbH & Co.kg AG

Conseil d'Administration

cpa
Comité français
des Plastiques en Agriculture

NOM	FONCTION	ENTREPRISE
Luc SYTSMA	Président du conseil et Membre du bureau	
Serge VASSAL	Vice Président délégué et Membre du bureau	GROUPE BARBIER
Eve CANTIN	Vice-présidente et Membre du bureau	CANTAGRI
Jean-François ABRAHAM	Trésorier et Membre du bureau	TAMA-AGRI NOVATEX FR
Annick TAULET	Administrateur	ARTERRIS
Andrès GARCIA DE TUNON	Administrateur	ASPLA PLASTICOS
Ernst VRANKEN	Administrateur	BASF
Christophe LIOGIER	Administrateur	GUÉRIN PLASTIQUES
Vincent SCHIEBER	Administrateur	INVENIO
Jean-Yves DACLIN	Administrateur	PLASTICSEUROPE
Sotiris DROULIAS	Administrateur	PLASTIKA KRITIS
Christophe DOUKHI DE BOISSOUSY	Administrateur	NOVAMONT
Guillaume NAUSSAC	Administrateur	NETAFIM
Damien CABARET	Administrateur	RKW GROUPE
Thierry GAUCHET	Administrateur	TRIOWORLD

Plasticulture Magazine

Tiré à 12 000 exemplaires, l'édition 2022 a bénéficié de 5 éditions nationales (français, anglais, espagnol, allemands et italien). L'édition française contenait un cahier spécifique français, focalisée sur le sud-ouest et l'édition 2023 sur le sud-est.

La valeur ajoutée de Plasticulture Magazine réside dans le choix des sujets traités par les auteurs spécialistes dans leurs domaines respectifs. Ils concourent ainsi à diffuser les connaissances et expertises et participent à l'information, voire la formation, des lecteurs. Le magazine fait maintenant référence. Il est attendu par l'ensemble des organismes et leurs personnels, qui y puissent des sources fiables pour leurs propres travaux.

Plasticulture Magazine est édité grâce aux soutiens apportés par les plasticulteurs qui constatent sa forte influence. Le magazine contribue fortement à la réduction des menaces et, par voie de conséquence, à la défense du secteur, de ses produits, de nos entreprises et de la production agricole utilisatrice de plastiques.

Le CIPA est extrêmement reconnaissant aux sponsors qui permettent que l'aventure continue.

www.cipa-plasticulture.com/plasticulture-magazine

61 ADHÉRENTS AU CPA

OPÉRATIONS

Bernard Le Moine
Délégué général
01 44 01 16 49 - 04 91 02 86 42
06 28 05 24 38
b.lemoine@plasticulture.com

Xavier Ferry
Assistant au Délégué général
01 44 01 16 11
06 75 44 40 08
x.ferry@plasticulture.com

Elsa Vinuesa
Chargée de mission
07 89 28 55 90
e.vinuesa@plasticulture.com

ADMINISTRATION

Catherine Charpenne
Responsable administrative
et financière
01 44 01 16 34 - 07 55 61 08 20
c.charpenne@plasticulture.com

Sonia Leggeri
01 44 01 16 49
s.leggeri@plasticulture.com

Monika Nadrajkowska
01 44 01 16 54
m.nadrajkowska@plasticulture.com

cpa
Comité français des Plastiques en Agriculture

ape France
Agriculture Plastique Environnement

www.plasticulture.com